

PRÉFET DU BAS-RHIN

**RÉGULATION DES GRANDS CORMORANS
SAISON 2018-2019**

Fiche de Tir

Novembre 2018 – Décembre 2018 – Janvier 2019 – Février 2019
(Rayer les mentions inutiles)

Nom du tireur :

Commune :

Lot de chasse n° :
Nom du locataire :

ou

Nom de l'A.A.P.P.M.A. :
Président de l'A.A.P.P.M.A. :

Nom du plan d'eau
ou du cours d'eau :

Date du tir	Nombre de cormorans	N° de bague (le cas échéant)	Date du tir	Nombre de cormorans	N° de bague (le cas échéant)

Observations :

Fiche à adresser **impérativement à la fin de chaque mois** à l'adresse suivante :
Direction Départementale des Territoires
Service de l'Environnement et de la Gestion des Espaces
DDT67/SEGE/PMNE/UCP – 14 rue du Maréchal Juin – B.P. 61003 – 67070 STRASBOURG CEDEX

L'envoi de la fiche à la **DDT** est impératif, car il permet le suivi des réalisations.
Envoi par télécopie au **03 88 88 90 10** ou par courriel : **ddt-chasse-peche@bas-rhin.gouv.fr**